COMMUNE DE
PLAN-
LES-
OUATES

Conseil municipal

Législature 2025-2030
Délibération **D 50-2026**
Séance du 29 septembre 2026

DELIBERATION

relative à un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de 360 000 F destiné à couvrir les dépenses d'études liées à l'assainissement sur la commune de Plan-les-Ouates, remboursées la même année par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA)

Vu les nombreuses études relatives au réseau d'assainissement lancées ces derniers mois, notamment en lien avec les inondations, la diagonale SIG aux Cherpines, la route de Saint-Julien et la mise à jour du Plan Général de Gestion des Eaux de la Commune (PGEE) ;

vu le montant initialement prévu sous rubrique 72.31 de 151 600 F,

vu les montants déjà facturés sur cette rubrique se chiffrant au total à 118 162.70 F,

vu les montants aujourd'hui engagés sur cette même rubrique en études se chiffrant au total à 365 665 F,

vu les études à venir sur les secteurs d'Arare-Dessus et Dessous non encore intégrées sur cette rubrique dans l'attente des offres des bureaux d'études,

vu la confirmation écrite de prise en charge de l'ensemble de ces études engagées par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA) avant le lancement des études,

vu le remboursement du FIA qui s'effectue en une fois sur l'année comptable,

vu l'exposé des motifs EM 50-2026, de septembre 2026, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui, à l'unanimité

1. D'accepter un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de 360 000 F afin de couvrir les dépenses relatives aux études d'assainissement avant remboursement du Fonds Intercommunal d'Assainissement.
2. De comptabiliser ce premier montant dans le compte de résultats 2026 en dépenses supplémentaires sur la rubrique 72.31.

COMMUNE DE
PLAN-
LES-
OUATES

3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une recette liée aux remboursements du FIA dans le compte de recettes 72.46.

SAT/YG/bg#71'708 – (Vérification SF/PL) - Septembre 2026

COMMUNE DE
PLAN-
LES-
OUATES

Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 50-2026

▪ Message aux membres du Conseil municipal ▪

OBJET :

Crédit budgétaire supplémentaire 2026 destiné à couvrir les dépenses d'études liées à l'assainissement sur la commune de Plan-les-Ouates, remboursées la même année par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA)

360'000 F

Plan-les-Ouates – Septembre 2026

Crédit budgétaire supplémentaire 2026 destiné à couvrir les dépenses d'études liées à l'assainissement sur la commune de Plan-les-Ouates, remboursées la même année par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA)

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Préambule

Généralités et objectif du projet

Dans le cadre des études et travaux d'assainissement, tout ce qui touche au réseau secondaire est du ressort des Communes. Au vu de la complexité et des montants des travaux, le Canton et l'ACG ont mis en place depuis quelques années le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA).

Celui-ci, alimenté par les différentes taxes des projets de construction notamment permet aux Communes de financer les différentes études et les entretiens réalisés sur le réseau leur appartenant.

A ce titre, la comptabilité communale prévoit un certain nombre de rubriques permettant à la fois des dépenses liées au FIA sur des comptes de charges (nature 31) et des recettes venant compenser une grande partie de ces dépenses sur des comptes de recettes (nature 46).

Habituellement, le montant indiqué au budget est relativement modeste, les études étant ponctuelles. Certains comptes de cette fonction 72 (assainissement) sont même habituellement avec un budget à 0.-, le FIA transmettant les recettes équivalentes sur la même année comptable.

Cependant, cette année, les montants en étude sont extrêmement importants en raison des nombreuses études lancées simultanément, particulièrement en lien avec les inondations.

Même si toutes les études engagées ont fait l'objet d'un accord de financement par le FIA avant leur lancement, les montants engagés sont tels que le décalage entre la dépense et le remboursement est cette fois trop important.

Ainsi, il est nécessaire de prévoir une augmentation du budget en 72.31 qui sera compensée par une augmentation des recettes quasi équivalente en 72.46 (le FIA ne remboursant jamais la totalité des frais, un 5% de non remboursé est à envisager).

2. Calcul du montant du crédit d'engagement

Le montant du crédit complémentaire est calculé de la manière suivante :

- Le compte en 72.31 prévoit un budget de **151'600 F**.
- Les montants déjà facturés sur ce compte se chiffrent à **118'163 F**
- Les montants des études engagées (non facturées) se chiffrent à **365'665 F**
- Les montants des études à venir sur les secteurs d'Arare-Dessus et Dessous pour un montant envisagé de **25'000 F**

- Il en résulte un delta de **357'228 F** qui représente le reste à couvrir, arrondi à **360'000 F**.

Dans le détail, voici les principales études engagées et leur montant :

- **7206.100.31320.000 : Honoraires d'études**
    - Mandat d'accompagnement et d'aide à la décision sur les mesures du PGEE (Plan Général d'Ecoulement des Eaux) sur le secteur des Petits-Bois en lien avec les inondations : 42'159.- TTC
    - Mandat d'études phases SIA 31 (avant-projet) à 41 (appel d'offres) pour la rénovation du collecteur d'eaux pluviales sous le chemin du Clos entre Mère-Voie et Semailles en lien avec les inondations : 48'344.- TTC
    - Etudes d'avant-projet (Phase 31 SIA) du nouveau collecteur entre chemin de Plamatte et chemin des Roulets afin de répondre aux problématiques d'inondations et refoulement dans les collecteurs actuels du secteur des Petits-Bois : 27'003.- TTC
    - Mandat de mise à jour de notre PGEE : 30'213.- TTC
    - Honoraires d'études relatives à la part communale de la future galerie eaux d'usées/ eaux pluviales dans les Cherpines (mandat SIG/Confignon/PLO) selon demande SIG : 45'361.45 TTC
    - Honoraires d'études du ruissellement de protection des biens et personnes à Saconnex-d'Arve Dessus et Dessous : 24'819.76 TTC
    - Honoraires d'études du ruissellement de protection des biens et personnes à Arare- Dessus et Dessous : non engagées actuellement : environ 25'000 F TTC

- **7206.100.31430.200 : Honoraire de travaux**
    - Prospection et inspection caméra de tous les réseaux situés sur la route de St-Julien dans le cadre de l'étape 2 des travaux d'aménagement de la route par l'Office Cantonal du Génie Civil (OCGC) : 85'036.85 TTC
    - Mandat d'ingénieur civil pour les travaux de réfection des réseaux situés sous la route de St-Julien dans le cadre de l'étape 2 des travaux d'aménagement de l'Office Cantonal du Génie Civil (OCGC) : 41'315.85 TTC

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit budgétaire supplémentaire d'un montant total de **360'000 F TTC** destiné à couvrir les dépenses d'études liées à l'assainissement sur la commune de Plan-les-Ouates, **remboursées la même année par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA)**.

Le Conseil administratif

SAT/YG/bg_#71'708 - Septembre 2026